# **Le Bonus Écologique : une aide pour rouler plus propre**

Le bonus écologique est un soutien financier de l’État pour encourager l'achat ou la location de véhicules moins polluants. Ce dispositif vise à promouvoir des modes de transport plus respectueux de l'environnement, comme les voitures électriques, à hydrogène, ou les hybrides rechargeables.

**Comment fonctionne le Bonus Écologique ?**

Le montant de ce bonus varie selon plusieurs critères : le prix d'achat du véhicule, son impact environnemental, et les revenus du demandeur. En plus des émissions de CO2, l’évaluation environnementale inclut les polluants atmosphériques et le niveau de bruit produit par le véhicule. Pour un véhicule électrique ou à hydrogène, le bonus peut atteindre jusqu’à 7 000 €, et jusqu’à 8 000 € pour une camionnette. Pour les ménages à revenu modeste (revenu fiscal de référence par part inférieur à 14 089 €), ce montant peut être majoré de 2 000 € supplémentaires.

Pourquoi un Bonus Écologique ?

Introduit en 2008 dans le cadre du Grenelle de l’environnement, le bonus écologique a été conçu pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des transports, qui représentent près de 30 % des émissions totales en France. Ce programme s’inscrit dans la stratégie nationale de transition vers une « Industrie verte », soutenant l'évolution de l'industrie automobile vers des véhicules à faible impact environnemental.

Ce bonus peut être cumulé avec d’autres aides, telles que la prime à la conversion, qui encourage le remplacement des véhicules anciens et polluants, ou encore la prime au rétrofit électrique, qui soutient la conversion des véhicules thermiques en électriques via des kits spécialisés.

Nouveaux critères à partir de 2024

Depuis 2024, seuls les véhicules neufs ou d’occasion ayant un score environnemental suffisant peuvent bénéficier du bonus écologique. Ce score, qui doit être de 15 sur 20 au minimum, est calculé en fonction des émissions de CO2, des autres polluants atmosphériques, et du bruit généré par le véhicule. Cette réforme vise à renforcer l’efficacité du dispositif en ciblant les véhicules les plus respectueux de l’environnement.

Les aides financières sont ajustées en fonction de ce score. Par exemple, un véhicule électrique avec un score de 19 sur 20 pourra recevoir le bonus maximal de 7 000 €, tandis qu’un hybride rechargeable avec un score de 15 sur 20 pourrait bénéficier d’un bonus de 2 000 €. Les vélos électriques, trottinettes, et scooters à faible émission sont également pris en compte.

Montants et barèmes du bonus en 2024

Le bonus écologique en 2024 varie en fonction du prix d’achat du véhicule et du niveau de revenus du demandeur. Il est plafonné à 4 000 € pour les revenus les plus élevés (déciles 6 à 10), et maintenu à 7 000 € pour les ménages les plus modestes. Le montant de l’aide est également conditionné par le score environnemental du véhicule, encourageant ainsi l'acquisition de modèles à faible impact écologique.

Comment demander le Bonus Écologique en 2024 ?

Les démarches pour obtenir le bonus écologique ont été simplifiées et sont entièrement dématérialisées. Les demandeurs doivent se rendre sur le site officiel du service public, remplir le formulaire en ligne, et fournir les documents requis : facture d’achat, certificat d’immatriculation, justificatif de domicile, et avis d’imposition. Le versement de l’aide s’effectue sous quatre mois après validation du dossier complet, avec un suivi en ligne de l’état d’avancement.

Quels véhicules sont éligibles au Bonus Écologique ?

En 2024, le bonus écologique concerne les véhicules neufs ou d'occasion ayant obtenu un score environnemental d'au moins 15 sur 20. Voici les types de véhicules concernés :

* **Voitures particulières** : Modèles entièrement électriques ou à hydrogène, avec un poids maximal de 2,4 tonnes.
* **Camionnettes** : Véhicules utilitaires fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène, avec un poids maximal de 3,5 tonnes.
* **Véhicules à faibles émissions** : Vélos électriques, trottinettes, scooters, et autres véhicules légers, d'une puissance maximale de 4 kW.

**À noter** : Les hybrides rechargeables ne sont éligibles que si leur score environnemental est d'au moins 15 sur 20 et si leur prix d’achat initial est inférieur à 47 000 € (hors options).



Cet article a été rédigé par TE38.

+ d’info : [www.te38.fr](http://www.te38.fr)